



ASPG
ASSOCIATION SUISSE DES PILOTES DE GLACIER

SGPV
SCHWEIZERISCHE GLETSCHERPILOTEN VEREINIGUNG

Protocole de l'assemblée générale du 31. 3. 2006 tenue à Sion

1. Notre Président Bruno Bagnoud ouvre la séance à 15.30.
2. Les scrutateurs sont désignés.
3. Le protocole de l'AG du 15.12.03 n'est pas demandé en lecture et il est accepté comme tel.
4. Le Président présente son rapport annuel (en annexe).
5. Les effectifs au 31.12 se présentent comme suit :

Actifs :	116
Passifs :	13
Membres honoraires :	3
Total :	132

M. Bagnoud signale le décès de M. Marc Bonnet de Genève et demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour lui.

6. Les comptes 2003/2004 et 2005 sont présentés. Après lecture du rapport des vérificateurs, ceux-ci sont acceptés et décharge en est faite au comité.

7. Le caissier présente la partie « recettes » du budget 2006 ; les prévisions des dépenses devront être décidées par le nouveau comité.

8. L'assemblée est d'accord avec la proposition de ne pas percevoir de cotisations ni de frais administratifs pour 2004 et 2005. Les cotisations 2006 restent inchangées : 100.- pour les membres actifs et 25.- pour les membres passifs.

9. La question du réexamen des GLP dans le cadre du PSIA par le BAZL a été traité dans le rapport annuel du Président.

10. Le nouveau comité composé (hormis M. Bruno Bagnoud) de MM. Corrado Bassi, Andreas Furrer, Hans Fuchs, Benno Lüthi, Cédric Pasche – excusé – et Heinz Wyss se présente personnellement et est élu par acclamation. Blaise Morand déplore ne pas être bilingue et déclare au nouveau comité qu'il est prêt à leur donner un coup de main si cela leur semble utile. Le secrétariat est remercié pour le travail accompli depuis 1986. Le nouveau comité désignera un de ses membres afin de représenter l'ASPG à la Fédération suisse de vol à moteur.

11. Divers : BB relève la désinformation que nos adversaires quant à l'activité « montagne » dans nos pays voisins. Hans Fuchs relève que le nouveau comité transmettra un maximum d'information à ses membres ; hormis celles classées « confidentielles » par le BAZL, elles seront résumées en allemand et en français non seulement par e-mails mais aussi par courrier. B.B. relève que les JARs vont prochainement réglementer le vol glacier, bien que les pays puissent émettre des exceptions pour autant qu'elles soient justifiées.

Andreas Furrer prend finalement la parole pour nous annoncer que Mme Sonja Hertig, notre vénérée ancienne secrétaire et membre d'Honneur, qui vient de se faire opérer et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, offre CHF 1'000.- à l'ASPG pour le maintien de nos places d'atterrissage ! Un TOUT GRAND MERCI.

Jacques Spahni